

Calais, le 10 mars 2020.

Monsieur le Préfet,

J’ai l’honneur de vous adresser ce courrier en mesurant les spécificités actuelles de notre société. Cette année, le service civique fête son dixième anniversaire et votre refus de nous permettre d’accueillir des jeunes dans ce cadre m’inquiète particulièrement.

Le monde associatif est en difficulté à l’image de notre société où les malaises sociaux succèdent aux malaises sociaux en dépit des efforts de notre Président de la République, y compris sur le terrain. Le signe que vous donnez en nous refusant cette prérogative est très mal perçu par nos bénévoles engagés dans l’humanitaire depuis souvent de nombreuses décennies. Ce sont de véritables blessures pour nos adhérents et cela aide certainement à expliquer le désintérêt sociétal pour les différentes élections, perceptible dans le taux d’absentéisme ! Comme je vous le précisais dans le précédent courrier notre association n’a pas économisé son temps et ses actions pour accompagner les services de l’Etat, par exemple lors du démantèlement de la trop fameuse « jungle ». Il est criant et désespérant de voir combien la mémoire est sélective dans les jugements aussi hâtifs qu’infondés.

Je reviendrai rapidement sur les différents points que vous utilise pour nous refuser cette possibilité.

* Principe de non substitution à l’emploi :

Je suis sidéré de vos propos de non-conformité : je vous invite à regarder sérieusement l’environnement dans lequel nos services ont fonctionné.

* Précisions sur le taux d’abandon :

Je suis à nouveau très inquiet que vous puissiez nous reprocher d’avoir, grâce aux échanges, donné envie aux jeunes en service civique de retrouver le goût des études ou même d’avoir trouvé un emploi.

* Précisions sur les actions :

L’Etat donne en effet actuellement des repas mais cela ne vous aura pas échappé que parfois cela n’est pas le cas comme pendant de très nombreuses années, après la fermeture du camp de Sangatte, et pendant plus d’un an après le fameux démantèlement, ou lors de « sanctions » !

Vous parlez à cet endroit de verbalisations …. En effet, nous connaissons cette chasse aux sorcières d’ailleurs dénoncée par Monsieur le Défenseur des Droits. Vous citez la situation du 8 mars avec nominativement mon nom.

En effet cela est fréquent, la semaine dernière nous étions arrêtés (mail aux autorités) pour des « nouvelles lois »……, inventées, et un compte rendu une fois de plus mensonger (lieu – emplacement des véhicules- loi sur les distributions – lois sur les véhicules…) mais je ne vous apprends rien.

Cela est inquiétant car afin d’éviter d’attiser les extrémistes nous n’alertons plus la presse et évidemment cela nous pénalise. J’ose croire qu’il ne s’agit pas de calculs bassement politiciens à cette heure où les partis extrémistes ne semblent pas faire recette !

* Un environnement manifestement hostile :

Là encore je ne vous apprendrai rien, si on regarde les statistiques de la délinquance nationale (Marseille, certaines cités), bien supérieures à ce que nous constatons tous sur les camps de migrants. Depuis plus de vingt ans sur le terrain je pense pouvoir parler de ce sujet et m’insurger quand je lis de telles interprétations qui là encore m’inquiètent.

Nous avons échangé lors de notre dernière assemblée générale sur votre courrier et à l’unanimité nous nous sommes questionnés sur l’intérêt de participer aux réunions avec les autorités devant de telles contre vérités.

Nous tentons d’apporter de l’apaisement et de l’échange.

Nous avons connu bon nombre de préfets et de sous préfets aujourd’hui désavoués par les décisions gouvernementales.

Nous savons qu’il faut malheureusement être patients mais que l’évolution sociétale se fera avec le temps.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de mes salutations les plus attristées et respectueuses.

Jean-Claude Lenoir.

Président de l’association Salam Nord/Pas-de-Calais

**Texte transmis à M. le directeur de la DRJSCS d’Amiens, au préfet du PDC, au Ministre chargé de la Jeunesse, au président de la République, à Mme Chomette.**